

## **NON au bannissement et à l'expulsion de Jérusalem de Salah Hamouri**

Avocat franco-palestinien de Jérusalem, Salah Hamouri (37 ans) a passé de nombreuses années dans les geôles israéliennes. Il est actuellement en détention administrative (sur ordre militaire, sans charge, ni jugement) depuis le 7 mars 2022. Il est menacé de bannissement et d'expulsion. Son épouse et ses deux enfants sont interdits de vivre dans leur foyer à Jérusalem et en Palestine.

A quelques jours de l'anniversaire de la **Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948**, il faut rappeler :

- ▶ L'article 13... « *Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays* ».
- ▶ Et l'article 15 : « *Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.* »

### **Salah ne réclame rien d'autre que ses droits :**

- Vivre et travailler à Jérusalem, dans le pays où il est né, où habitent ses parents, où il a fait ses études et où il travaille dans une ONG de défense des droits des prisonniers politiques palestiniens.

- Depuis l'annexion illégale de Jérusalem-Est par Israël (1967), les Palestiniens de cette ville vivent sous un régime particulier imposé par Israël : ils disposent seulement d'un titre de « résident » dans leur propre pays, révocable au bon vouloir d'Israël qui a pour obsession :

- > de limiter la population palestinienne de la ville en expulsant ses habitant-es ou en leur rendant la vie impossible,
- > et d'y installer 230 000 colons qui ont tous les droits.

Le bannissement de Salah, citoyen emblématique, constituerait un signal pour accentuer cette politique de nettoyage ethnique et d'apartheid. Cela correspond par ailleurs à un moment historique d'accès au gouvernement, en Israël, de ministres de l'extrême droite religieuse ouvertement racistes, homophobes et suprémacistes.

### **Le gouvernement français doit s'opposer à ce bannissement.**

Le Président Macron a félicité Netanyahu pour son élection et déclaré : « **Nous partageons la même volonté de renforcer les liens déjà si forts entre Israël et la France** ».

**Ces « liens si forts » servent-ils à faire pression sur Israël pour qu'il respecte le droit ?  
Ou seulement à renforcer un gouvernement israélien raciste qui piétine le droit international ?**

**Nous en appelons instamment au Président français :**  
« Vous avez le pouvoir et le devoir de vous opposer à ce bannissement de Salah Hamouri ! »

**Salah doit pouvoir vivre à Jérusalem, sa famille doit pouvoir venir l'y retrouver.**

**Plateforme 44 des ONG pour la Palestine :** Association France Palestine Solidarité, Pays de Loire Gaza Jérusalem, MRAP - Nantes et St-Nazaire, Ligue des Droits de l'homme, CIMADE, CCFD-Terre solidaire 44, Artisans du monde-Nantes et St-Nazaire, UJFP (Union juive française pour la paix), ABJC ( Ass. Bouguenais Jumelage Coopération), Les Amis d'Abu-Dis Solidarité Palestine (Rezé), CSPRN (Comité Solidarité Palestine Région nazairienne), ATTAC44, ARP ( Amis de la Résistance palestinienne).

Observateur : ACAT ( Actions des chrétiens pour l'abolition de la torture).

**Contact :** [afpsnantes@wanadoo.fr](mailto:afpsnantes@wanadoo.fr) Édité par nos soins le 2 déc, 2022. Merci de ne pas jeter sur la voie publique. <https://www.facebook.com/AFPS44> et <http://afps44.france-palestine.org/>